



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

DCM 24/091

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & DE LA VIE ASSOCIATIVE – Attribution
d'une subvention complémentaire à l'association « Sports Olympique de
Houilles » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre des actions
solidaires

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 24 septembre 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 18 septembre 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. CHAMBERT Julien par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M. BORDES Joël
- M^{me} OROSCO Claire par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} DUFOUR Florence par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M. SIMONIN Sébastien par M. CHAMBON Julien
- M. FONTANA Alexandre par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M. GOUT Christophe par M. BERTRAND Romain
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/091

DIRECTION DE LA JEUNESSE - DES SPORTS & DE LA VIE ASSOCIATIVE

—
Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Sports Olympiques de Houilles » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre des actions solidaires – Exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu la délibération 24/045 portant attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € du 02 avril 2024,

Considérant que l'association « Sports Olympiques de Houilles » porte un projet qui favorise une action solidaire autour des valeurs du sport,

Considérant que pour mener à bien ce projet, l'association « Sports Olympiques de Houilles » a sollicité un soutien financier à la Ville pour un montant de 5 000 euros,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de ce projet, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention complémentaire du montant demandé,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240927-DCM24-091-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'association « Sports Olympiques de Houilles ».

Article 2 : **AUTORISE** le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, sachant que les crédits sont inscrits au budget communal.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 27/09/2024

Publication effectuée le : 27/09/2024

Exécutoire ce jour : 27/09/2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20240927-DCM24-091-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024